

PAR COURRIEL

Québec, le 25 juin 2026



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100044

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 4 juin 2026, visant à obtenir:

«

- *Les formulaires de demandes d'enregistrement originales en lien avec les numéros d'enregistrement d'hébergement ci-dessous;*
- *L'autorisation du propriétaire en déposée en lien avec les numéros d'enregistrement d'hébergement ci-dessous;*
- *L'avis de conformité municipal complété et signé par la municipalité en lien avec les numéros d'enregistrement d'hébergement ci-dessous;*

Numéros d'enregistrement : 317918 et 318950 »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient les documents recherchés, vous les trouverez en pièce jointe. Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

...2

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours
317918 - AuthProprio
317918 - Avis conformite
317918 - PrincipalResidenceRequestCITQ
318950 - AuthProprio
318950 - Avis conformite
318950 - PrincipalResidenceRequestCITQ

A-2.1 - Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Autorisation du propriétaire Établissement d'hébergement touristique

Établissement en location

Ce formulaire d'autorisation est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé comme tel.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui entend exploiter un établissement d'hébergement touristique si elle en est **locataire**. Cette autorisation est requise conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'hébergement touristique. Elle doit être jointe à la demande d'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique.

Dans le présent formulaire on entend par « établissement d'hébergement touristique », tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

1 Renseignements sur le locataire

Nom (personne physique ou morale) : Alisha Merchant


Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Adresse de correspondance

Numéro : 1445 Rue : Clark Bureau/app. : 1706

Municipalité : Montréal Province ou État : Québec Code postal : H2X 0C4

Pays : Canada Téléphone (jour) : 

Courriel : 

2 Renseignements sur l'établissement

Adresse de l'unité offerte en location touristique

Nom : _____

Numéro : 1445 Rue : Clark App. : 1706


Municipalité : Montréal Code postal : H2X 0C4

3 Section réservée au propriétaire de l'établissement

Le locataire identifié à la **section 1** est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans l'établissement visé dans la **section 2** du présent formulaire? Oui Non

Nom du propriétaire : 9595988 CANADA INC.
Prénom et nom de la personne physique ou nom de la personne morale (en lettres moulées)

Nom et titre de la représentante autorisée ou du représentant autorisé : Michael Owen
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Signature :  14 - Jan - 24 11:42:11 AM PDT Date : 14/01/2024

Avis de conformité

Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) : Alisha Merchant

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Téléphone (jour) [REDACTED] Courriel : [REDACTED]

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) : _____

Número : 1445 Rue : clark App : 1706

Municipalité : montreal Code postal : h2x 0c4

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet? Oui Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement touristique général	<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement touristique jeunesse	<input checked="" type="checkbox"/> Établissements de résidence principale
Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

Types et nombre d'unités d'hébergement


Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : ¹ _____
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : ¹ _____

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : _____

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL

4 Section réservée à la municipalité	
L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____	
Numéro et nom du règlement de référence : _____	
Groupe/classe d'usage : _____	
Autorité compétente : <u>Annick Bariteau</u> Prénom, nom et titre (en lettres moulées)	
Téléphone : <u>438 863-1830</u> Courriel : <u>annick.bariteau@montreal.ca</u>	
Signature :  Date : <u>2024-03-06</u>	
Sceau de la municipalité (facultatif)	

Renseignements sur [l'Avis de conformité municipal](#)

À qui s'adresse ce formulaire ?

Cet avis s'adresse à toute personne qui souhaite enregistrer un établissement d'hébergement touristique afin d'y effectuer de la location touristique pour des périodes n'excédant pas 31 jours consécutifs. La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou municipalité régionale de comté) qui vous le retournera ensuite.

Quand utiliser ce formulaire ?

En vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, un document émanant d'une autorité compétente et démontrant que l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique ne contrevient pas à la réglementation municipale relative aux usages doit obligatoirement accompagner les demandes :

- d'enregistrement d'un nouvel établissement d'hébergement touristique ;
- d'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique pour lequel il y a un changement d'exploitant ;
- de mise à jour concernant le type ou le nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Dois-je obligatoirement utiliser ce formulaire ?

Non, cet avis est fourni à titre d'exemple par le ministère du Tourisme. La municipalité pourrait vous remettre un autre document équivalent.

Toutefois, la CITQ vous recommande fortement d'utiliser le gabarit qui vous est fourni par le ministère du Tourisme.

Toute l'information requise par la CITQ afin de confirmer que l'usage projeté de votre établissement est conforme à la réglementation municipale se retrouve sur ce modèle et son utilisation permet d'éviter de voir votre demande d'enregistrement abandonnée ou refusée en raison d'un document non accepté.

Pour vous assurer que votre demande d'enregistrement puisse être traitée, vous devez également vous assurer que vous ayez au préalable reçu l'avis de conformité **rempli correctement et signé** par la municipalité, l'arrondissement ou la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel se trouve l'établissement visé par la demande.

Comment remplir l'avis de conformité ?

1 - Renseignements sur le demandeur

Indiquez à cette section les coordonnées de l'exploitant projeté de l'établissement.

L'exploitant peut être propriétaire ou locataire de l'établissement. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale (compagnie). S'il y a plusieurs propriétaires ou locataires, indiquez-les tous.

2 - Renseignements sur l'établissement

Indiquez à cette section les coordonnées de l'établissement.

- Indiquez, le cas échéant, l'appellation que vous comptez utiliser pour votre établissement ;
- Indiquez l'adresse principale de l'établissement ;
- Si votre établissement est composé d'une seule unité de type maison, appartement ou chalet, ou encore d'une ou plusieurs unités d'un autre type (chambres, lits en dortoir, etc.) cochez la case NON;
- Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, cochez la case OUI puis complétez **l'Annexe A**.

3 - Usage demandé

Cochez à cette section la catégorie de l'établissement qui sera exploité et pour lequel vous souhaitez déposer une demande d'enregistrement.

Assurez-vous de bien lire les définitions des catégories. Vous ne pouvez en choisir qu'une seule.

Pour les catégories **Établissements d'hébergement touristique jeunesse** et **Établissement de résidence principale**, avant de cocher cette case, assurez-vous que votre établissement répond à tous les éléments de la définition. Dans le cas contraire, vous devez choisir la catégorie **Établissement d'hébergement touristique général**.

Exemples d'Établissement d'hébergement touristique général : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme, résidence secondaire, logement accessoire ou

Renseignements sur [l'Avis de conformité municipal](#)

d'appoint, auberge de jeunesse dont moins de 30% des unités sont des lits en dortoir¹, etc.

Types et nombre d'unités d'hébergement

Indiquez dans ce tableau le nombre d'unités de chaque type dont sera composé votre établissement et en fonction de l'offre d'hébergement prévue. Fiez-vous à la façon dont vous prévoyez prendre les réservations de locations afin de le compléter.

Par exemple :

- Si vous prévoyez louer un ou plusieurs chalets, indiquez l'information dans la case correspondante de la section « Location en chalet, maison ou appartement ». Puisque le chalet sera loué en entier, c'est celui-ci qui correspond à l'unité d'hébergement;
- Si vous prévoyez faire la location d'une ou plusieurs chambres (au moyen de réservations distinctes), indiquez leur nombre à la case correspondante de la section « Location à la chambre ».

Si aucune unité d'un type n'est prévue, indiquez 0 ou laissez la case vide.

Indiquez le nombre total d'unités d'hébergement demandées dans la case prévue à cet effet.

Un établissement de résidence principale ne doit avoir qu'une seule unité d'hébergement.

4 – Section réservée à la municipalité

Cette section doit être complétée et signée par un employé autorisé de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté sur le territoire duquel est situé votre établissement.

L'employé municipal y indiquera si l'usage demandé à la section 3 pour l'établissement dont l'adresse est indiquée à la section 2 (et, le cas échéant, à l'Annexe A) est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

Il y indiquera également les informations suivantes :

- le nombre maximal d'unités d'hébergement prévu à la réglementation et autorisées à être exploitées à cet emplacement;

- le nom et le numéro du règlement sur lequel est fondée leur réponse ou leur décision ;
- le nom, les coordonnées et la fonction de l'employé municipal qui remplit et signe cette section de l'avis de conformité ;
- La municipalité retournera l'avis à l'exploitant (demandeur) une fois la section 4 complétée et signée.

Annexe A

Si votre établissement est composé de plus d'une (deux ou plus) unité de type maison, appartement ou chalet, vous devez compléter l'Annexe A.

- Indiquez l'adresse et, le cas échéant, le nom de chaque unité ;
- Indiquez pour chaque unité le nombre de chambres de la résidence et sa capacité d'accueil maximale;
- Utilisez une ligne par unité.

Instructions – [Avis de conformité municipal](#)

1. Complétez les sections 1 à 3 du formulaire et au besoin l'Annexe A. Le document peut être rempli directement à l'écran avant d'être enregistré ou imprimé ;
2. Transmettez l'avis au département d'urbanisme de la municipalité, de l'arrondissement ou de la municipalité régionale de comté de votre établissement ;
3. Une fois qu'un employé municipal autorisé aura rempli et signé* la section 4 de l'avis, il vous le retournera ;
4. Joignez l'avis signé ainsi que les autres documents requis à votre formulaire de demande d'enregistrement**. Ce formulaire doit être rempli en ligne sur le site Internet de la CITQ ; https://citq.qc.ca/fr/demande_enregistrement.php

*Si la municipalité vous a indiqué que l'usage demandé pour l'établissement n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages, vous ne pouvez pas présenter de demande d'enregistrement.

**Si l'avis de conformité est requis dans le cadre d'une mise à jour du type ou du nombre d'unités d'hébergement d'un établissement existant, il est possible que vous deviez plutôt à transmettre l'avis à un agent de la CITQ ou via votre compte sur le Portail CITQ.

¹ Un dortoir correspond à une pièce contenant au moins deux lits offerts en location sur une base individuelle.



Form creation date

12 mars 2024 22h29

I declare that this is my principal residence for which the address corresponds to the one I have provided to government ministries and organizations having issued one or the other of the following items. Check those corresponding to your situation:

- Quebec health card

Are you an owner or a tenant?

Tenant

Is your establishment located in a divided co-ownership building?

No

Attach your documents

Municipal compliance notice completed and signed by the municipality (see model below)

- [1445-clark-app-1706-citq.pdf](#)

Proof of civil liability insurance of \$2,000,000 per event

- [assurance-desjardins-1445clark1706-alishamerchant.pdf](#)

Lease or rental contract

- [1445-1706-lease-signed-by-all.pdf](#)

Owner's authorization (see model below)

- [formulaire-autorisation-alisha.pdf](#)

Interior Photographs

- [1445clark1706interieur.pdf](#)

Exterior Photographs (Building facade)

- [1445clarkfacade.jpg](#)

Your information

Address of the principal residence

1445 Rue Clark

Apartment

1706

City

Montréal

District

Ville-Marie

Postal Code

H2X 0C4

Name(s) of owner(s)/tenant(s)

Number of owner(s) or tenant(s)

1

Owner or tenant 1

Mrs

Owner or tenant 1 - First name and surname

Alisha Merchant

Date of birth - Owner or tenant 1

[REDACTED]

Mrs

First Name

Alisha

Last Name

Merchant

Language of correspondence

English

Main telephone number

[REDACTED]

Secondary telephone number

Email Address

[REDACTED]

First Name

Alisha

Last Name

Merchant

Have you been found guilty

No

- I understand that, pursuant to article 37, paragraph 1 of the Act Respecting Tourist Accommodation Establishments, "Anyone who makes a false declaration in a document prescribed by this Act and its regulations, is guilty of an offence and is liable to a fine of \$2,500 to \$25,000 in the case of a natural person and \$5,000 to \$50,000 in other cases".

Paiement

Numéro demande

RP-19339

Payment Method

PayPal Checkout

Order

Product	Qty	Unit Price	Price
Registration fees payable	1	\$ 51.50 CAD	\$ 51.50 CAD
		Total	\$ 51.50 CAD

Autorisation du propriétaire Établissement d'hébergement touristique

Établissement en location

Ce formulaire d'autorisation est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé comme tel.

Ce formulaire s'adresse à toute personne qui entend exploiter un établissement d'hébergement touristique si elle en est **locataire**. Cette autorisation est requise conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du Règlement sur l'hébergement touristique. Elle doit être jointe à la demande d'enregistrement de l'établissement d'hébergement touristique.

Dans le présent formulaire on entend par « établissement d'hébergement touristique », tout établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

1 Renseignements sur le locataire

Nom (personne physique ou morale) : Stephanie Auclair

Nom et prénom du représentant (si différent) : _____

Adresse de correspondance

Numéro : 1445 Rue : Clark Bureau/app. : 1903

Municipalité : Montréal Province ou État : Québec Code postal : H2X 0C4

Pays : Canada Téléphone (jour) : 

Courriel : 

2 Renseignements sur l'établissement

Adresse de l'unité offerte en location touristique

Nom : _____

Numéro : 1445 Rue : Clark App. : 1903


Municipalité : Montréal Code postal : H2X 0C4

3 Section réservée au propriétaire de l'établissement

Le locataire identifié à la **section 1** est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans l'établissement visé dans la **section 2** du présent formulaire? Oui Non

Nom du propriétaire : 9595988 CANADA INC.
Prénom et nom de la personne physique ou nom de la personne morale (en lettres moulées)

Nom et titre de la représentante autorisée ou du représentant autorisé : Michael Owen
Prénom, nom et titre (en lettres moulées)

Signature :  18 - Feb - 24 09:12:05 AM PDT Date : 18/02/2024

Avis de conformité
Établissement d'hébergement touristique

Cet avis est fourni à titre d'exemple. Il peut être utilisé tel quel.

Cet avis s'adresse à toute personne qui doit enregistrer un nouvel établissement d'hébergement touristique en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique. Il doit être joint à la demande d'enregistrement. Il certifie que l'exploitation de l'établissement ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Un nouvel avis de conformité doit également être fourni lorsqu'il y a changement d'exploitant ou lors d'un changement du type ou du nombre d'unités d'hébergement offertes au sein d'un établissement d'hébergement touristique (par exemple : ajout d'unités ou transformation de chambres en dortoirs).

Les Sections 1, 2 et 3, de même que l'Annexe, le cas échéant, doivent être remplies par la personne qui entend exploiter l'établissement ou son représentant. L'information présentée ne doit concerner que la portion « établissement d'hébergement touristique » du projet.

La section 4 doit être remplie et signée par l'autorité compétente (municipalité, arrondissement ou MRC) où l'établissement sera exploité.

1 Renseignements sur le demandeur

Nom de l'exploitant (personne physique ou morale) :

Stephanie Auclair

Nom et prénom du représentant (si différent) :

Téléphone (jour) :

Courriel :

2 Renseignements sur l'établissement

Nom (pour un établissement de résidence principale, inscrire votre nom et prénom) :

Numéro : 1445

Rue : clark

App : 1903

Municipalité : villemarie

Code postal : H2X 0C4

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?

Oui

Non

Si oui, remplir l'annexe A.

3 Usage demandé

Établissement d'hébergement touristique : établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (un seul choix):

<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement touristique général Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.	<input type="checkbox"/> Établissements d'hébergement touristique jeunesse Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.	<input checked="" type="checkbox"/> Établissements de résidence principale Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.
--	--	---

Types et nombre d'unités d'hébergement


Location en chalet, maison ou appartement		
Nombre de chalets : _____	Nombre de maisons : _____	Nombre d'appartement ou condos : ¹ _____
Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : _____	Nombre de chambres : ² _____

Location à la chambre	
Nombre de chambres : _____	Nombre de suites : _____

Location au lit
Nombre de lits en dortoir : _____

Autres		
Nombre de camps : _____	Nombre de sites pour camper : _____	Nombre de prêts-à-camper : _____

TOTAL

4 Section réservée à la municipalité	
L'usage demandé est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nombre maximal d'unités prévu à la réglementation : _____	
Numéro et nom du règlement de référence : _____	
Groupe/classe d'usage : _____	
Autorité compétente : <u>Annick BARITEAU</u>	
<small>Prénom, nom et titre (en lettres moulées)</small>	
Téléphone : <u>438 863-1830</u>	Courriel : <u>annick.bariteau@montreal.ca</u>
Signature : _____	Sceau de la municipalité <i>(facultatif)</i> 2024-06-20
	Signature numérique de Annick Bariteau Date : 2024.06.20 14:43:28 -04'00'
	Date : _____



Form creation date

20 juin 2024 18h31

I declare that this is my principal residence for which the address corresponds to the one I have provided to government ministries and organizations having issued one or the other of the following items. Check those corresponding to your situation:

- Quebec health card

Are you an owner or a tenant?

Tenant

Is your establishment located in a divided co-ownership building?

No

Attach your documents

Municipal compliance notice completed and signed by the municipality (see model below)

- [1445-clark-suite-1903-citq.pdf](#)

Proof of civil liability insurance of \$2,000,000 per event

- [assurance-1903.pdf](#)

Lease or rental contract

- [bail1903.pdf](#)

Owner's authorization (see model below)

- [auth-1445clark1903.pdf](#)

Interior Photographs

- [photos-interieures_compressed.pdf](#)

Exterior Photographs (Building facade)

- [facade-1445clark.jpg](#)

Your information

Address of the principal residence

1445 Rue Clark

Apartment

1903

City

Montréal

District

Ville-Marie

Postal Code

H2X 0C4

Name(s) of owner(s)/tenant(s)

Number of owner(s) or tenant(s)

1

Owner or tenant 1

Mrs

Owner or tenant 1 - First name and surname

Stephanie Auclair

Date of birth - Owner or tenant 1

[REDACTED]

Mrs

First Name

Stephanie

Last Name

Auclair

Language of correspondence

French

Main telephone number

[REDACTED]

Secondary telephone number

Email Address

[REDACTED]

First Name

Stephanie

Last Name

Auclair

Have you been found guilty

No

- I understand that, pursuant to article 37, paragraph 1 of the Act Respecting Tourist Accommodation Establishments, "Anyone who makes a false declaration in a document prescribed by this Act and its regulations, is guilty of an offence and is liable to a fine of \$2,500 to \$25,000 in the case of a natural person and \$5,000 to \$50,000 in other cases".

Paiement

Numéro demande

RP-20119

Payment Method

PayPal Checkout

Order

Product	Qty	Unit Price	Price
Registration fees payable	1	\$ 51.50 CAD	\$ 51.50 CAD
		Total	\$ 51.50 CAD